

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2019**

Délibération
n° 2019.03.031.B

**Propositions
d'indemnisation de
la commission
d'indemnisation
amiable des
préjudices
économiques liés
aux travaux du Bus
à Haut Niveau de
Service**

LE QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 mars 2019**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2019**DELIBERATION
N° 2019.03.031.B**

BHNS

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU**PROPOSITIONS D'INDEMNISATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), des travaux de traitements de sol, de façade, y compris le dévoiement de certains réseaux sont engagés.

La réalisation de ces aménagements est de nature à pouvoir engendrer des gênes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffres d'affaires.

C'est pourquoi, le conseil communautaire, par délibération n°208 du 3 novembre 2011, a décidé de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation des professionnels riverains du projet d'aménagement du BHNS. Elle s'appuie sur une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS, dont la composition a été revue en 2017 avec l'ensemble des partenaires. La présidence confiée à un juge administratif garantit la neutralité de l'appréciation des demandes de la commission. Elle donne un avis sur la recevabilité du dossier de réclamation et sur le montant de l'indemnisation de dommages de travaux publics. Cet avis est ensuite soumis à l'approbation du bureau communautaire de GrandAngoulême.

Réunis le 13 mars 2019, les membres de la commission d'indemnisation amiable ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour les entreprises suivantes :

COMMERCE	ADRESSE	PERIODE ETUDIEE	ACTIVITE	INDEMNISATION PROPOSEE
AUTO CONTROLE 16	ZI N°3 100, rue Victor Hugo 16340 L'Isle d'Espagnac	Juin 2018 à mars 2019	Contrôle Technique Automobile	33 800 €
SAS France TISSUS	448, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Août 2017 à décembre 2018	Vente au détail laine tissus mercerie loisirs créatifs	82 000 €
SARL MALEO	431, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Octobre 2018 à janvier 2019	Achat vente de produits d'occasion	53 435 € Dont 12 000€ d'avance
SAS ROGEON PNEUS Holding SIMON	490, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Novembre à décembre 2018	Négoce pneumatiques	14 000 €
PHARMACIE BOUDET	237, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Juillet 2017 à décembre 2018	Pharmacie officine	61 700 €

COMMERCE	ADRESSE	PERIODE ETUDIEE	ACTIVITE	INDEMNISATION PROPOSEE
SARL EC VIVAL	23, bd du 8 Mai 1945 16000 Angoulême	Janvier à décembre 2017 et janvier à décembre 2019	Alimentation Générale	60 000 €
MAURELIA B	16, boulevard Salvador Allende 16000 Angoulême	Août 2018 à janvier 2019	Salon de coiffure mixte	10 600 €
SARL KET MONDIAL AIRSOFT	171, rue de Périgueux 16000 Angoulême	Octobre 2018	Vente de produits loisirs	1 600€
SANTELM 16	499, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Janvier à février 2019 + prévision mars 2019	Restauration rapide	10 660 € Dont 10 000€ d'avance
AU PALAIS DES FRUITS	467, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Janvier 2019	Commerce alimentaire fruits et légumes	9 000 €
SOPHIE FLEURS	425, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Novembre 2018 à janvier 2019	Fleuriste	9 450 €
UN TEMPS POUR SOI EURL DIAS STEPHANIE	3, rue du Maréchal Fayolle 16000 Angoulême	Février 2018 à novembre 2018	salon de coiffure mixte	7 700 €
VIVA LA VIE BY TENDANCE	463, route de Bordeaux 16000 Angoulême	Janvier à février 2019	salon de coiffure mixte	10 500 €
TOTAL				364 445 €

Les propositions d'indemnisation sont évaluées en prenant en compte la perte de marge brute par rapport à la moyenne des chiffres d'affaires des trois dernières années avant les travaux ainsi que différents frais d'adaptation mis en œuvre par le requérant.

Je vous propose :

D'APPROUVER les montants des indemnisations proposés ci-dessus en faveur des entreprises ayant subi un préjudice commercial pendant les travaux du Bus à Haut Niveau de Service.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention d'indemnisation pour le dossier présenté ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense à l'article 678 du budget annexe transports en commun.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 mars 2019	<u>Affiché le :</u> 20 mars 2019